

• (2.10 p.m.)

Aujourd'hui, par un salmigondis de mesures dans divers secteurs économiques nous tentons d'empêcher ou de décourager la mainmise étrangère et de favoriser la propriété et la direction canadiennes. Il faudrait toutefois adopter une méthode plus cohérente que l'empirisme actuel. A mon sens, il faudrait tout d'abord déterminer les secteurs clés de notre structure socio-économique dont la propriété et la direction sont d'importance vitale pour notre expansion nationale.

Je préconiserais une enquête sur les entreprises industrielles en cause; nous devrions leur permettre de se faire entendre. Peut-être un comité de la Chambre pourrait-il entendre leurs témoignages et examiner l'efficacité des lois, règlements, directives et politiques portant sur les divers secteurs. Le gouvernement pourrait sans doute alors annoncer une politique rationnelle relative à la propriété et la direction des industries du pays. Après avoir examiné et débattu tout document que le gouvernement présenterait, la Chambre pourrait étudier les mesures requises.

Ce serait probablement la seule manière raisonnable, en théorie comme en pratique, d'aborder la question de la souveraineté économique et culturelle sous cet angle. Il en résulterait des politiques qu'appuierait le pays en général et cette façon d'agir serait fructueuse si nous voulons vraiment que le public participe au fonctionnement de notre régime politique.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ce serait un euphémisme de dire que la nouvelle annoncée par le ministre est extrêmement décevante. Beaucoup de députés et beaucoup d'autres Canadiens ont été troublés par les révélations du rapport Watkins, suivant lequel la mainmise sur nos institutions économiques devient de plus en plus fréquente, mais du moins ces entreprises financières n'ont pas été entravées par les mesures prises par le ministre des Finances antérieur pour empêcher la mainmise de la Citibank de New York sur la Banque Mercantile. Nous croyions que, du moins, les institutions financières étaient à l'abri de l'ingérence étrangère.

Lorsque la Royal Securities Corporation a été prise en charge par la Merrill, Lynch and Associates, le ministre s'est dit inquiet, tout comme le premier ministre (M. Trudeau). Depuis ce temps, le ministre nous promet une déclaration. Sauf erreur, la déclaration a été expédiée aux bureaux des chefs des divers partis vendredi, mais elle a ensuite été rappelée. Je ne sais si le ministre a voulu faire une déclaration plus explicite, et qu'il se soit ensuite dégonflé, mais c'est une non-déclara-

[L'hon. M. Stanfield.]

tion qu'il a faite. On y dit d'abord que le gouvernement ne fera rien au sujet de la mainmise de la société en question sur la Royal Securities Corporation et, deuxièmement, qu'il ne lui interdira même pas l'accès aux dispositions de crédit de la Banque du Canada. Elle jouit de ce privilège avec quatorze autres sociétés de placements, et elle aura maintenant cet accès aux facilités de la Banque du Canada.

Il est inadmissible, ce me semble, que le ministre des Finances (M. Benson) veuille rester les bras croisés. Deuxième point des plus inquiétants, le ministre déclare qu'il va suivre de près l'enquête que mène l'Investment Dealers' Association et c'est tout ce qu'il se propose de faire pour l'instant pour contrôler la mainmise. Bien entendu, il ajoute que son ministère va poursuivre activement l'étude de la situation qui met en jeu l'intérêt national.

Ces études devraient à un moment donné engendrer une action gouvernementale. La Commission Watkins s'est livrée à une longue enquête; elle a remis son rapport, mais cela n'a donné aucun résultat concret. Nous assistons maintenant à l'amorce d'une mainmise sur les institutions financières canadiennes et le ministre des Finances se borne à dire que les courtiers en placements—dont les intérêts ne sont pas du tout ceux de la nation—vont se livrer à une enquête dont nous devons attendre les résultats avant de savoir ce que le ministre projette de faire. Le Parlement canadien devrait reconnaître l'importance de l'affaire. En premier lieu, le contrôle de nos institutions financières exercé par des étrangers va nous empêcher de promouvoir la croissance économique du pays.

On parle beaucoup de la pénurie de capitaux au Canada, mais le fait est que les fonds mutuels à eux seuls, à compter du 31 décembre 1962 jusqu'au 31 décembre 1967, ont été portés de 144.1 millions de dollars à 1,008,200 milliard de dollars, soit une augmentation de 600 p. 100 en avoirs étrangers provenant surtout des États-Unis. Pendant la même période, les avoirs nationaux n'ont augmenté que de 83 p. 100.

Il devient de plus en plus évident que certaines institutions de placement du Canada aimeraient avoir accès au marché américain, mais trouvent cet accès malaisé. Elles sont maintenant disposées à liquider leurs affaires ou à se fusionner avec des installations financières des États-Unis afin d'avoir accès à ce marché et d'y acheminer des épargnes canadiennes pour y acheter des valeurs américaines. Comment pouvons-nous parler de la nécessité de l'expansion économique quand nous permettons aux capitaux canadiens de sortir du pays?